

Le Journal du RPAM



www.loudeac-communaute.bzh

ACCUEILLIR UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP



QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

La loi du 11 février 2005, art. L.114 du code de l'action sociale et des familles, définit ce qui constitue le handicap comme : « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

INTRODUCTION

L'enfant porteur d'un handicap est avant tout un enfant et il doit être accueilli comme tel. Il a les mêmes besoins que tous les enfants : sommeil, nourriture, éveil, expérimentation, exploration, vivre parmi ses pairs, etc., tout en étant respecté dans son rythme et sa personnalité. De la même manière, ses parents ont besoin de trouver un mode d'accueil pour aller travailler ou pour prendre du temps pour eux, besoin de confier leur enfant en toute confiance pendant leur absence à un professionnel compétent et disponible.

Pour autant, lorsque le diagnostic est prononcé, certaines familles peuvent rencontrer des difficultés pour trouver un assistant maternel qui accepte l'accueil de leur enfant. Aussi, en juin 2018, dans le cadre du renouvellement du projet de fonctionnement du RPAM, les élus du territoire participant au comité de pilotage ont souhaité mettre en avant cet axe de travail : « *L'accueil d'un enfant porteur de handicap chez l'assistant maternel* ».

Après avoir échangé avec les assistants maternels, nous avons constaté que l'un des premiers freins pour cet accueil chez les professionnels était la peur de « ne pas savoir faire » et le manque d'information sur ce sujet. Aussi, le RPAM a organisé en décembre 2018, une soirée conférence « *Accueillir un enfant à besoins spécifiques* » animée par Gwenaëlle LE ROUX de l'Association BA2i (Boutchous Accueil Individuel et Inclusion). Son objectif est d'accompagner et de rassurer les familles et les assistants maternels sur cet accueil. L'association permet aussi de rompre l'isolement en faisant du lien entre les professionnels de l'accueil, les professionnels du soin et les familles. Nous vous proposons dans ce journal une synthèse de ce qui a été dit lors de cette conférence qui fut riche en apports et en échanges. Vous trouverez en orange les questions posées au public et l'analyse de Gwenaëlle LE ROUX durant son intervention et en noir les réponses des personnes présentes.

Dire que des parents rencontrent des difficultés pour trouver un professionnel acceptant d'accueillir leur enfant ne signifie pas que tout le monde refuse. Bien au contraire ! Sur notre territoire, des assistants maternels pratiquent l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques. Certains ont pu accepter cet accueil par hasard, n'ayant pas connaissance de la situation de handicap de l'enfant qui ne s'est révélée qu'au cours de l'accueil. D'autres ont accepté par choix, n'ayant pas eu l'information dès l'élaboration du contrat de travail. Quel que soit le point de départ, tous ces professionnels ressortent enrichis de cette expérience.

Pour l'écriture de ce journal, quatre assistants maternels ont accepté de nous témoigner leurs expériences et de nous livrer leurs ressentis. Nous avons fait le choix d'intégrer leurs témoignages dans l'article qui suit. L'identité des personnes restera anonyme.

PRÉSENTATION DES 4 ASSISTANTES MATERNELLES



SONIA,
assistante maternelle

- J'ai accueilli un enfant de 2 ans pendant 1 an.
- Il était atteint d'autisme, avait un retard psychomoteur et ne parlait pas.
- J'étais au courant du handicap de l'enfant avant l'accueil.



BÉRANGÈRE,
assistante maternelle

- J'accueille un enfant de 4 ans, depuis l'âge d'1 an.
- Il est grand prématuré et a un retard psychomoteur.
- J'étais au courant du handicap de l'enfant avant l'accueil.



SUZANNE,
assistante maternelle

- J'ai accueilli un enfant de sa naissance à ses 5 ans, jusqu'à son entrée au sein d'un institut spécialisé.
- Il a une maladie génétique et fait des crises d'épilepsie. Il ne parle pas.
- J'étais au courant du handicap de l'enfant avant l'accueil.



ODETTE,
assistante maternelle

- J'ai accueilli un enfant de 6 ans en périscolaire pendant 1 an.
- Il était hyperactif.
- J'ai appris pendant l'accueil le handicap de l'enfant.

I. Avant l'accueil : Quels peuvent être les freins à l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques ?

« Devoir aménager sa maison »

Il n'y a aucune obligation d'aménagements d'accessibilité de la maison de l'assistant maternel. Le parent lui-même n'a pas refait sa maison. Par contre, il va avoir besoin de techniques : en premier lieu, ce sont les gestes et les postures qu'il va falloir adapter pour ne pas se faire mal au dos. Par exemple, un matelas au sol permet d'éviter de porter l'enfant, ce qui soulage le dos et favorise l'autonomie chez tous les enfants. L'environnement est ainsi adapté à l'ensemble des enfants accueillis.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un mobilier particulier, hormis lorsque l'enfant est appareillé et qu'un médecin a défini le matériel.

Chez l'assistant maternel, l'enfant reste dans un milieu ordinaire et c'est important. Les parents apprécient de voir leur enfant évoluer parmi les autres, comme les autres.



SUZANNE

« L'enfant a finalement eu un fauteuil pour se déplacer, j'ai donc dû revoir l'accessibilité de mon domicile. Avec un peu d'aide j'y suis arrivée ! Pour une meilleure organisation et lorsqu'il a grandi, j'ai aussi réaménagé mon rez-de-chaussée. J'ai aménagé la salle de jeu en chambre. »



« Non, nous n'avons pas eu besoin d'aménager notre domicile. Nous nous sommes adaptées comme pour tout accueil. »

« Devoir accueillir moins d'enfants »

L'agrément ne change pas lorsque l'assistant maternel accueille un enfant à besoins spécifiques. Il est important de poser avec la famille le cadre des besoins de l'enfant et de mettre en place un protocole de soins d'urgence ou un protocole individualisé. Ensuite, l'accueil peut être le même que pour tous les autres enfants. Un bébé, quel qu'il soit, reste un bébé, il demande autant d'attention et de temps qu'un autre bébé.

II. L'accueil d'un enfant à besoins spécifiques

« Je n'avais pas prévu d'accueillir un enfant en situation de handicap. »

L'assistant maternel n'est pas un professionnel de santé, mais un professionnel de l'accueil et de la petite enfance. L'accueil d'un enfant à besoins spécifiques peut mettre en difficulté, déstabiliser. L'assistant maternel peut aussi simplement être arrivé au bout de ses possibilités pour accompagner cet enfant. Aussi, il est parfois préférable, pour tous (assistant maternel, enfant, famille), d'arrêter le contrat. Le professionnel ne doit pas se sentir coupable puisque ce n'est ni contre le parent, ni contre l'enfant. Toutefois, l'arrêt de cet accueil peut être douloureux pour l'assistant maternel qui le vit, à tort, comme un échec. Il est important de connaître ses limites et de s'autoriser à les respecter. Le professionnel doit

« Crainte de mal faire parce nous ne connaissons pas la maladie »

L'assistant maternel ne peut pas être à l'aise avec toutes les maladies et ne doit pas rester seul avec ses questions. Il peut en parler, trouver une personne ressource avec qui en échanger : une animatrice du RPAM, un CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), un SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile), PMI (Protection Maternelle Infantile), etc. Un professionnel de santé (kiné, infirmier, etc.) peut être amené à venir au domicile pour prodiguer des soins spécifiques s'il y en a. L'assistant maternel reste un accueillant, il n'a pas le rôle de soignant.



SUZANNE

« Au début j'avais peur qu'il fasse des crises d'épilepsie, mais il n'en a jamais fait chez moi. »



SONIA

« Au début, je n'étais pas rassurée. J'avais plein de questions : vais-je y arriver ? Comment ça va se passer avec les autres enfants ? J'avais peur que les autres enfants lui fassent mal. »



BÉRANGÈRE

« J'étais un peu stressée donc j'avais prévu une période d'adaptation un peu plus longue pour apprendre à faire connaissance. »

être accompagné. Lorsqu'une transition vers un autre mode d'accueil adapté aux besoins de l'enfant et sa famille est trouvée, l'arrêt de l'accueil est mieux vécu par tous.

« Je me pose des questions sur le développement de l'enfant. »

L'assistant maternel ne doit pas rester seul avec ses questions, il peut en parler avec une animatrice de relais ou demander l'avis d'une puéricultrice de la PMI afin d'avoir un autre regard.

Les phases d'observations auprès d'un enfant qui nous questionne seront plus longues et sont nécessaires. L'assistant maternel doit prendre du recul, se détacher du « schéma habituel » de développement de l'enfant et noter les progrès observés. Évidemment, il faut informer la famille des progrès

ou des difficultés de l'enfant, mais si les parents ne veulent pas entendre, il faut respecter cette phase.



BÉRANGÈRE

« Ils m'ont tout de suite dit que c'était un grand prématuré et qu'il avait besoin de beaucoup d'attention. Par la force des choses, nous avons créé un lien fort avec la famille et l'enfant. Il y a un vrai lien de confiance ; nous pouvons nous parler et nous confier librement. La famille est reconnaissante et ça fait du bien. »

SUZANNE



« Si j'avais des questions je pouvais les poser sans problème. Les parents étaient ouverts à l'échange. »

« Et si les parents ne veulent pas voir ? »

Lorsque l'assistant maternel remarque quelque chose qui l'inquiète mais que le parent est à ce moment dans le déni, il peut le ressentir comme un manque de reconnaissance, un manque d'écoute, de la colère et il peut souhaiter vouloir abandonner. Il est important de donner l'information aux parents « *Je me questionne* » et savoir s'arrêter là, sans en parler tous les jours. Il faut laisser le temps de l'acceptation aux parents. Si le professionnel est insistant, il va croire qu'on le considère comme un mauvais parent. Un parent qui n'est pas prêt à être accompagné, va se sentir jugé.

Lorsqu'on observe des signes indicateurs d'un handicap mais que le parent n'est pas prêt à les entendre, il faut rester dans sa posture d'accueillant. L'assistant maternel n'a pas à mettre un diagnostic même si cela l'agace que le parent ne réagisse pas, c'est sa responsabilité de parent. Il faut s'interroger sur les raisons qui nous heurtent : « *est-ce que j'ai réellement besoin que le parent l'entende ?* ». Si on force, il va y avoir un conflit, une sorte de guerre de pouvoir avec une rupture de contrat très certainement.

Pour un médecin aussi c'est difficile de poser un diagnostic. Il a besoin de prendre du temps afin d'être sûr. S'il se trompe dans son diagnostic, les consé-

quences seront importantes pour le parent. Des enfants ont pu être diagnostiqués à 1 an polyhandicapés alors qu'il s'agissait d'une hypotonie importante et qu'à 2 ans ils marchaient, parlaient sans difficultés.

Les parents peuvent être dans le déni. C'est une stratégie de défense qui mène à éviter, sinon à nier, une réalité. Accepter la différence de son enfant va passer par plusieurs étapes et notamment celle du deuil. Cette situation touche au projet de parentalité. Tout parent espère, rêve l'enfant parfait, idéal. Il aura déjà ce premier deuil à faire.

À chaque étape de la vie de l'enfant, ce deuil est réactivé. Parfois, des événements de la vie nécessitent de refaire ce travail d'acceptation. Par exemple, lorsque chez l'assistant maternel l'accueil se déroule très bien et que l'entrée à l'école s'annonce plus compliquée. Comme tout parent, il y a la peur d'être un mauvais parent, la peur d'être jugé, peur de l'avenir.

Lorsque le parent reste dans le déni, l'assistant maternel doit :

- Connaître ses limites personnelles ;
- Chercher des ressources ;
- Faire lui aussi un deuil : accepter qu'il ne va pas trouver la solution, qu'il ne peut rien faire pour le moment ;
- S'informer ;
- Se former ;
- Se questionner : est-ce que je souhaite ou non poursuivre cet accueil ?

Le parent a besoin de temps, d'être écouté sans jugement et respecté là où il en est. Il va entendre ce que son assistant maternel lui dit, il faut lui laisser la responsabilité de ses choix.

ODETTE



« Les parents ne voulaient pas prendre conscience du handicap. Il n'y avait pas d'échanges, pas de retours après les consultations ». « Quand je parlais du comportement de l'enfant, les parents me répondaient tout le temps : « Il ne fait pas ça chez moi. » « Parfois la maman disait qu'elle n'en pouvait plus. Je devais la soutenir, me montrer souple et disponible. J'ai trouvé ça dur, car en retour je n'avais aucune gratification de la part des parents. »



SONIA

« Nous ne parlions pas de handicap mais de retard. Nous avons commencé par un jour d'accueil et comme ça se passait bien, je l'ai accueilli trois puis quatre jours par semaine. La maman était dans l'échange et souhaitait connaître les progrès de l'enfant. »

« Il va falloir que j'en parle aux autres familles »

L'assistant maternel est soumis à un devoir de réserve, il n'a pas à dévoiler la pathologie de l'enfant aux autres parents. Par contre, il peut en parler avec le parent de l'enfant en question afin de savoir ce qu'il accepte que les autres sachent et ce qu'il ne veut pas. Le parent a été amené à en parler autour de lui, sans entrer dans les détails, il va avoir des mots simples pour expliquer la différence de son enfant.

SONIA



« C'est un enfant comme les autres. Je n'ai pas demandé aux autres parents leur accord. S'ils m'avaient dit qu'ils n'étaient pas d'accord, je leur aurais demandé d'expliquer pourquoi ! »

SUZANNE



« Non c'était comme ça, j'allais accueillir cet enfant. Les parents se connaissaient, il n'y avait pas de problème. »

BÉRANGÈRE



« J'ai juste annoncé aux familles que j'allais accueillir un grand préma ».

« Et si un parent n'est pas d'accord avec cet accueil ? »

Accueillir un enfant à besoins spécifiques fait partie du projet d'accueil du professionnel, les parents ne peuvent pas s'y opposer. Dès l'entretien d'embauche, l'assistant maternel doit préciser aux familles qu'il est susceptible d'effectuer cet accueil s'il a une demande.

« La peur de ne pas avoir autant de temps pour tous les enfants »

Un enfant à besoins spécifiques a besoin de jouer, d'attention et d'amour comme tous les enfants. Ce n'est pas forcément la pathologie qui va faire qu'un enfant sera plus demandeur mais son caractère.

Il est important de revenir sur le fait qu'un handicap n'entraîne pas forcément des soins à faire sur l'enfant et donc ne prend pas plus de temps. Les temps de changes sont les mêmes, les temps de repas peuvent être plus longs mais l'assistant maternel adapte de toute manière ses activités aux besoins de chaque enfant. Par exemple, un bébé sans handicap ou maladie peut boire son biberon en 5 minutes et un autre en 30 minutes parce qu'il aura besoin de faire des pauses. Le principe de la motricité libre où l'on permet à l'enfant de faire lorsqu'il en a la capacité est le même pour les enfants porteurs d'un handicap moteur. Il est important de relativiser : s'il ne marche qu'à quatre ans, c'est son rythme. Le professionnel va au rythme de chaque enfant.

Un enfant qui a une maladie chronique, avec un traitement, peut demander une adaptation sur des temps précis comme un enfant qui a une varicelle demandera plus d'attention pendant sa convalescence. C'est une question d'organisation.



SONIA
« Je pensais devoir m'occuper plus de lui, et finalement non. J'adaptais les activités que je lui proposais, mais finalement, c'est comme avec les autres ! »



BÉRANGÈRE
« J'adaptais mes activités pour qu'il puisse les faire. Je n'insistais pas quand il n'y arrivait pas. Je faisais à son rythme. Je pouvais lui proposer des temps d'activités qu'avec lui. C'est un enfant comme les autres, il ne faut pas le « surprotéger ». Il est rassuré avec les autres enfants. Ils le stimulent. Par exemple, les autres enfants peuvent se mettre à sa hauteur et faire avec lui des courses de 4 pattes ! Ils apprennent à vivre ensemble. »



SUZANNE
« J'ai fait comme avec un autre enfant. Il jouait tout seul et avec les autres enfants. Au contraire les autres enfants aimaient être avec lui. »



ODETTE
« Je n'accueillais pas d'autres enfants que lui et son frère, et je pense que c'était suffisant. Il repoussait sans cesse le cadre, restait peu attentif et détournait souvent l'activité proposée. »

« Je suis d'accord pour accueillir un enfant à besoins spécifiques mais pas toute seule »

L'assistant maternel qui met en place un projet d'accueil inclusif peut se sentir seul. S'il cherche des solutions techniques, des jeux adaptés, du matériel spécialisé, un soutien psychologique, etc., l'accès à toutes ces ressources en tant qu'assistant maternel peut être difficile. C'est pour cela qu'il est important de pouvoir se faire accompagner par les professionnels qui entourent l'assistant maternel et l'enfant.

Il faut alors pouvoir trouver les ressources pour se faire accompagner, se former, s'informer afin de pouvoir proposer un accueil sécurisant pour lui-même et pour l'enfant. L'assistant maternel doit regarder autour de lui quels peuvent être les soutiens disponibles : parents, CAMSP, SESSAD, RPAM, PMI, associations, collègues assistants maternels.

Par exemple, lorsque l'assistant maternel accueille un enfant malentendant, dans le cadre de la formation continue il peut suivre un module sur la langue des signes. Les apports acquis seront bénéfiques pour l'accueil de tous les enfants que l'on accueille.



SONIA
« Je n'ai pas senti à l'époque le besoin d'un soutien extérieur. La puéricultrice de PMI m'a mis en confiance pour l'accueil de cet enfant : « Tu es capable ». « Aujourd'hui ça serait différent, en cas de soin, je me renseignerais plus sur les gestes à effectuer. »



BÉRANGÈRE
« La maman me racontait les rendez-vous avec le kiné et le psychomotricien mais je n'avais pas de contact direct avec eux. Je n'ai jamais pensé demander à les rencontrer. »



SUZANNE
« La maman a demandé à la puéricultrice de PMI de venir à mon domicile, mais elle n'est jamais venue. J'aurais peut-être aimé avoir plus de soutien de ce côté-là. Je suis allée une fois avec l'enfant et la maman au CAMSP. »



ODETTE
« Je n'ai pas rencontré l'enfant avant de l'accueillir et je le regrette. Je savais qu'il prenait un traitement pour son hyperactivité, mais je ne me doutais pas que cela aurait pu être si dur de l'accueillir. Il avait un manque de repères et de rythmes et il était difficile qu'il s'adapte aux règles que je fixais à mon domicile. J'avais besoin d'échanger sur cette situation, j'ai donc contacté le relais pour avoir des informations sur le comportement de l'enfant. J'ai aussi été soutenue par des collègues assistantes maternelles. En parler, ça fait du bien. »

« Quelles informations puis-je demander sur l'enfant ? »

L'assistant maternel peut avoir besoin de connaître certains éléments du projet de vie de l'enfant pour pouvoir s'y adapter. Par exemple, si l'enfant a suivi deux heures de séance de psychomotricité avant d'arriver chez lui et que l'assistant maternel envisage une sortie, il peut prévoir une poussette pour cet enfant qui risque d'être fatigué. Si l'enfant a eu une séance d'orthophonie d'une heure le matin, sa mâchoire peut être fatiguée et la mastication peut être difficile au moment du repas. Le parent ou l'assistant maternel peut alors prévoir ce jour-là une purée plutôt que des morceaux. Des informations qui impactent l'accueil comme les autres enfants lorsqu'ils ont mal dormi, eu un vaccin, etc.

Il est nécessaire d'avoir un protocole d'urgence signé par le médecin, le parent et l'assistant maternel, qui autorise à donner un médicament. Par exemple, en cas d'épilepsie, le protocole décrira les signes annonciateurs

et ce que l'assistant maternel doit faire en situation de crise : quoi, comment, combien de temps, etc. Le protocole d'urgence détaille tout, c'est rassurant pour le parent et l'assistant maternel qui suit la procédure en étant sûr de faire les bons gestes.

SONIA
 « Je n'avais pas de protocole d'accueil. Le contrat type était rempli avec la fiche médicale. »

SUZANNE
 « Les parents m'ont expliqué quoi faire s'il faisait une crise d'épilepsie. Il avait des fortes doses de médicaments à prendre tous les jours et un pour l'épilepsie. Sa trousse à pharmacie le suivait partout où on allait. »

« Comment accueillir la différence ? »

La loi de février 2005 donne une définition du handicap. Elle annonce la nécessité d'un cadre d'accueil sécurisant et accessible à tout le monde. Pas d'obligation d'accueil mais de mettre en place les principes de non-discrimination, d'égalité de traitement et d'accessibilité.

La différence, le handicap et le manque d'autonomie font peur. L'assistant maternel ne doit pas essayer d'être un professionnel du handicap. Quatre principes sont essentiels :

- **La simplicité** : ne pas se positionner comme sachant ;
- **La modestie** : considérer le parent comme capable de ;
- **L'honnêteté** : ne jamais se mentir, l'essentiel est de chercher une solution, pas de la trouver ;
- **La responsabilité** : se sentir concerné par ce qui se passe et accepter la responsabilité de chacun.

« Qu'est-ce que l'inclusion ? »

L'inclusion, c'est être parmi les autres.

SONIA
 « La maman voulait qu'elle vive une vie normale. »

SUZANNE
 « À ses trois ans, les parents m'ont demandé si je pouvais continuer de l'accueillir car il n'y

avait pas de structures spécialisées pour son âge. J'ai évidemment accepté, il allait une à deux heures par semaine à l'école et le reste du temps chez moi. Aller à l'école lui faisait du bien. »

En tant qu'assistant maternel on peut aller vers l'inclusion de différentes manières :

- **Vitesse lente** : accueillir sans barrières. Rien que le fait d'accueillir, c'est de l'inclusion. Pour l'enfant, l'accueil est la chose la plus importante.
- **Précautionneuse** : étape par étape. Avoir besoin de se sentir prêt, d'être informé, formé pour proposer un accueil.
- **Grande vitesse** : on inclut tellement que l'on se retrouve submergé par les demandes.

Pour conclure : Que tirez-vous de cette expérience ?

SONIA : « C'est une expérience enrichissante. Je suis volontaire pour le refaire mais je le ferais autrement. Il faut savoir prendre le temps et ne pas désespérer, l'enfant va évoluer à son rythme. C'est valorisant de voir les progrès de l'enfant grâce à notre accompagnement. J'ai appris à mieux me connaître, j'ai été capable, je ne le sentais pas tout à fait au début. »
 « À refaire, je n'hésiterais pas à contacter le relais. »

ODETTE : « Je ne pense pas recommencer avec un enfant hyperactif. Avant d'accueillir un enfant, je m'assurerai qu'il y ait une cohérence entre mes pratiques et celle de la famille. Avec du recul, je ne savais pas que j'étais aussi patiente. »

BÉRANGÈRE : « J'ai trouvé cette expérience très enrichissante. Il est important de savoir se remettre en question et de s'adapter tout le temps. C'est prenant mais quand on voit « *qu'on peut aider* » et que je participe à ça, c'est hyper gratifiant, valorisant. On gagne des petites victoires et j'ai

appris que « *chaque petite victoire est une grande victoire* ». Au départ de certains enfants, j'ai ressenti des vides, mais avec lui... ça va être la claque. Il va me manquer. »

SUZANNE : « C'est une riche expérience, je n'ai aucun regret, ça s'est bien passé. »

III. Projection du relais autour de l'accueil d'un enfant en situation de handicap au domicile des assistants maternels.

Le relais souhaite développer son accompagnement auprès des familles et des assistants maternels acceptant d'accueillir des enfants à besoins spécifiques. Plusieurs axes de travail sont mis en place et seront développés dans les prochaines années, notamment :

- Un recensement des assistants maternels acceptant l'accueil d'un enfant en situation de handicap, via le formulaire des disponibilités. Cette information nous permettra de faciliter les démarches des familles dans ce besoin d'accueil.
- L'accompagnement des assistants maternels vis-à-vis de ces accueils spécifiques, le renseignement des différents acteurs susceptibles de répondre à leurs interrogations. Des rencontres au RPAM ou au domicile de l'assistant maternel pourront être organisées pour échanger et rompre l'isolement qui peut parfois s'installer. En 2019, des groupes d'échanges professionnels sont proposés lors d'espaces jeux avec un nombre plus restreint de participants et ce sujet pourra être une thématique abordée si les assistants maternels le désirent.
- La mise à disposition d'un protocole individualisé et d'un protocole de soins d'urgence édité par l'association BA2i.
- La promotion du départ en formation continue sur des thématiques comme l'accueil d'un enfant en situation de handicap.



SNOEZELLEN

I. Une approche spécifique

Développé dans les années 1970 par deux jeunes Hollandais, le terme Snoezelen est la contraction de Snuffelen (renifler, sentir) et de Doezelen (sommoler), que l'on pourrait traduire par la notion d'exploration sensorielle, de détente et plaisir.

Proposée depuis de nombreuses années dans le cadre du handicap et du polyhandicap, cette approche se développe également dans le domaine de la petite enfance. Plus qu'une méthode, l'approche Snoezelen est une démarche d'accompagnement, un état d'esprit, un positionnement d'écoute et d'observation basé sur des propositions de stimulation et d'exploration sensorielles. Son application peut se faire lors des moments de séparation du matin ou du soir, de la sieste, de la prise du biberon, etc. Ces espaces permettent dans un premier temps aux enfants de réguler leurs émotions. Par exemple, en cas de frustrations, attentes, séparations avec les parents mais également de réduire certains troubles du comportement (enfants avec troubles autistiques par exemple) et augmenter les interactions et les relations avec les adultes ou autres enfants.

Face à l'intérêt évident de tels aménagements, de nombreux professionnels se sont lancés dans l'aménagement d'espaces sensoriels inspirés des salles Snoezelen. Ces espaces reposent sur 3 activités distinctes : la détente, le bien-être et l'interactivité, en combinant ainsi la relaxation et la stimulation sensorielle.

« L'univers Snoezelen offre un temps de découverte progressive et qualitative, nécessaire au développement psychomoteur de l'enfant » explique Sidonie Fillion, psychomotricienne et formatrice Snoezelen.

En savoir plus

<http://snoezelen-france.fr/snoezelen/presentation-du-concept-snoezelen>

II. Concevoir un espace multi-sensoriel à son domicile

Sans avoir la prétention de créer chez soi un espace Snoezelen, il est tout à fait possible de se créer un espace sensoriel, avec du matériel de base ou de récupération. L'idée est d'aménager une salle ou un espace bien délimité où vous pourrez de façon permanente ou exceptionnelle, en fonction de votre projet, proposer aux enfants des ateliers autour des sens.

Voici tout d'abord quelques exemples en photo, d'aménagements d'espaces sensoriels permanents :



Vous pouvez également proposer des espaces en privilégiant certains sens.

STIMULER L'OUÏE

Il n'est pas question ici de passer en fond sonore des enregistrements de relaxation. Privilégiez des musiques douces et sans parole comme des musiques instrumentales : piano, violon, flûte de pan, etc.

Voici quelques liens YouTube :

<https://www.youtube.com/watch?v=vCsi-lxW4yM>

<https://www.youtube.com/watch?v=eghJc03ufcg>

STIMULER LA VUE

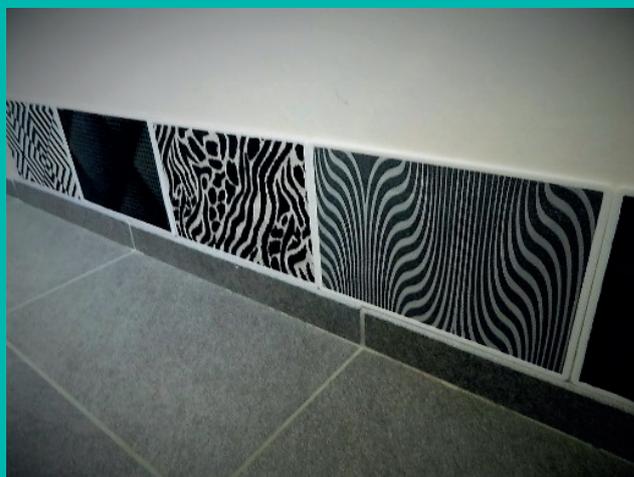
À la naissance, la vision du bébé n'est pas mature. Elle va progresser au fil des mois. Au départ, le tout-petit discerne principalement les contours des formes, c'est pourquoi vous pouvez proposer, par exemple, un mur sensoriel basé sur les contrastes.

FICHE TUTO

MATÉRIEL

- planches à découper en plastique avec bordure ;
- chutes de papier peint (choisir un mix de papiers à forts contrastes et à reliefs importants) ;
- colle ;
- cutter ;
- ciseaux.

1. Placer de la colle sur la planche, puis avec un crayon, marquer le bord de la planche
2. Couper ensuite le surplus de papier avec le cutter.
3. Placer les planches au mur. Il est également possible de les poser au sol pour réaliser un parcours sensoriel.



STIMULER LE TOUCHER

Le toucher est l'un des sens les plus utilisés chez le tout-petit dès la naissance. Lui proposer des matériaux de différentes textures dès le plus jeune âge, c'est lui permettre de développer ses connaissances en lien avec les sensations ressenties lors de l'atelier.

Vous pouvez créer par exemple une boîte sensorielle autour de la thématique du rond.

FICHE TUTO

MATÉRIEL

- balles de jonglage ;
- boules de Noël ;
- assiettes en plastique ;
- balles à picots ;
- balles de ping pong.

ATTENTION : ce type de matériel nécessite une attention accrue en raison de la taille des balles que vous mettez à disposition.



STIMULER L'OLFACTION

Pour la stimulation olfactive, mieux vaut éviter les huiles essentielles chez les enfants de moins de 6 ans. Privilégier l'objet réel : épices, oranges, feuilles mortes, etc.

FICHE TUTO

MATÉRIEL

- du tissu pour les coussins (uni et en coton) ;
- différents garnissages : lavande, poivre, thym, écorces d'orange ;
- du fil et une aiguille (ou une machine à coudre) ;
- une paire de ciseaux.

1. Découper des rectangles de tissus de 20*5 cm.
2. Coudre chaque coté.
3. Retourner le tissu.
4. Introduire la garniture.
5. Coudre l'extrémité.

III. La place de l'adulte

Deux mots peuvent définir le rôle de l'adulte dans ce type d'atelier : l'observation et la verbalisation.

L'observation : l'adulte se doit d'observer le comportement de l'enfant afin d'adapter ses propositions en fonction de l'âge et du ressenti de chaque enfant.

La verbalisation : les espaces sensoriels sont des mines d'or pour travailler sur le ressenti ainsi que sur les émotions des enfants : « ça pique », « c'est doux », etc. Autant de données importantes à apporter aux enfants pour leur permettre par la suite d'exprimer ce qu'ils ressentent et limiter ainsi les frustrations.

IV. Bibliographie

- Les pros de la petite enfance
« *L'intérêt de l'approche Snoezelen dans les structures d'accueil du jeune enfant* », 15 mai 2016
- Association Pétrarque
Guide « *Réussir son projet multi sensoriel* »

RPAM

Service petite enfance
4/6 boulevard de la gare
22600 LOUDÉAC

02 96 66 60 50

www.loudeac-communaute.bzh

LOUDEAC
communauté
BRETAGNE CENTRE

